

CONGRES MAIAGE 2023
Du Vendredi 20 octobre 2023
A STRASBOURG

Ouverture des réunions statutaires
par Yann MADELINE Président de la fédération MAIAGE

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Nous espérons que vous avez apprécié la journée d'hier particulièrement « culturelle » entre visite du conseil de l'Europe et de cette belle ville de Strasbourg et conférences sur l'IA et celle de Monsieur GIULIANI.

Inspirée de l'année dernière nous avons renouvelé ce concept d'interventions techniques mais en laissant cette fois du temps pour découvrir la ville.

Je pense que nous pourrons tout au long des développements de ce jour, saluer l'investissement sans faille des entreprises adhérentes à la fédération aux travaux fédéraux.

Je crois que, plus que jamais aujourd'hui, nous avons besoin de nous serrer les coudes dans un contexte économique et social particulièrement sensible.

Et la fédération est le lieu le plus approprié pour échanger et mettre en œuvre les décisions favorisant non seulement la mise en avant de la profession, en prenant part aux sujets d'actualité comme le plan eau annoncé par le Président de la République le 30 mars dernier.

Ce plan eau prévoit des mesures concrètes répondant aux enjeux des usages, disponibilité et qualité de la ressource face aux crises de sécheresses avec notamment un objectif de -10% d'eau prélevée d'ici 2030 et donc notamment une optimisation de la disponibilité de la ressource en valorisant des eaux non conventionnelles en développant des projets de REUT d'ici 2027, nous en parlerons plus précisément dans un second temps.

Et aussi mettre en œuvre les décisions concernant la mise en avant de nos techniciens et de leur professionnalisme.

La fédération MAIAGE est alors utilisée comme vitrine d'une profession passionnée par ses activités et dédiée à tous les collaborateurs de la branche.

Ainsi, avant l'ouverture de nos réunions statutaires annuelles, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre investissement dans les travaux fédéraux, y compris les permanents de la fédération



Je vous propose de découvrir notre ordre du jour, nous débiterons traditionnellement par l'AG de MAIAGE, puis du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA et enfin nous reviendrons sur les travaux annuels du SYNABA, du SYFFA et d'APLICA.

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir l'Assemblée ordinaire de notre fédération MAIAGE afin de vous y présenter notamment les rapports moral et financier.

Bien entendu nous passerons un petit moment sur les travaux de la CPNE et de la CPPNI de la branche avec son Président Christophe Alary pour faire un bilan de l'année 2023 et dresser les grandes lignes de la feuille de route de l'année qui suivra.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MAIAGE

Je vous propose donc d'ouvrir l'assemblée générale ordinaire de MAIAGE.

Rapports moral et financier de Yann Madeline, Président de MAIAGE

Le 1^{er} janvier 2023 fut l'occasion pour les membres du CODIR ainsi que pour l'ensemble des administrateurs de la fédération MAIAGE, dans un contexte inédit d'événements chaotiques géopolitiques, économiques et/ou sociaux d'émettre deux vœux ; avancer de manière approfondie sur le problème du recrutement et mener des actions envers l'environnement.

Pour mener à bien ces deux actions, la nouvelle identité MAIAGE et la campagne de communication particulière, développée jusqu'à avril a bien aidé.

En effet, cette dernière a eu des répercussions à différents niveaux ; **en interne** à la fédération, pour redonner du « peps » et approfondir certains engagements déjà amorcés depuis un certain temps, sur le sujet du recrutement et plus généralement sur le sujet de la valorisation des métiers de la branche mais aussi pour engager la profession sur des actions environnementales et plus particulièrement sur le sujet de la REUT.

Et, bien évidemment, un peu de « peps » à MAIAGE **en externe**, dans la mesure où différents outils de communication comme par exemple les interviews de Yann Madeline et Samantha Foulon ont su susciter une certaine curiosité de différents interlocuteurs (connaissant déjà la fédération ou non) à l'égard de notre fédération (par exemple le Ministère de l'Education Nationale ou tout simplement de Cabinet d'Elizabeth Born au moment des grèves pour interroger la fédération sur les intentions des salariés dans le secteur ...).

Les sujets particulièrement terrain et d'actualité réussissent ainsi à attirer tout particulièrement l'attention.

Des outils de communication au service de la fédération pour différentes actions...

La nouvelle dénomination de la fédération MAIAGE a su se faire une place auprès des entreprises adhérentes mais aussi de gagner en visibilité auprès des différents interlocuteurs institutionnels.

Notamment grâce à un outil de communication comme **la vidéo institutionnelle**.

Cette action fédérale est toujours plus renforcée, et cela, **grâce aux adhérents**, à leur présence au sein des travaux de la fédération (CQP, SNEA etc..) mais aussi grâce à leurs retours en réaction aux flashes infos ou aux circulaires MAIAGE (concernant les sujets sociaux, sur la demande concernant les marchés publics en Occitanie, pour le bilan social ou pour les

formations séparateurs hydrocarbures), et surtout du MAIAGE hebdo permettant des focus sur les thématiques utiles pour différentes spécificités métiers (QHSE, handicap, Social...).

Solliciter les réactions de ses adhérents c'est permettre à une fédération d'avancer et d'évoluer; ainsi une **enquête du SNEA** auprès de ses adhérents a permis de faire ressortir un taux de satisfaction de 100% des services de MAIAGE (sur 63 participants).

Et surtout de **pouvoir innover**; jamais avant la fédération n'avait pris le temps d'intervenir dans la **presse** et de se servir des **réseaux sociaux** pour relancer certains centres d'intérêts ainsi que l'intérêt des interlocuteurs à l'égard de la fédération.

Avoir la vision extérieure des journalistes lors d'**interviews** ou des **influenceurs** lors de la rencontre vidéo avec nos professionnels, nous permet d'apprendre à vulgariser, synthétiser et faire évoluer la profession. Expliquer nos métiers, notre branche, le profil des salariés et nos besoins en recrutement aux journalistes de BFM, demain TV, radio classique ainsi qu'expliquer quels sont nos sujets d'actualité dans la **presse écrite** batiactu, actuenvironnement et au magazine du MEDEF ile de France...ce n'est pas toujours un exercice facile mais très utile !

L'objectif est de se faire connaître et d'être proactif, et c'est plutôt réussi! Vous pouvez retrouver tous ces éléments sur le site de MAIAGE.fr ainsi que sur la chaîne MAIAGETV sur youtube.

L'actualité permet aussi d'alimenter les réseaux sociaux de la fédération tels que **linkedin**, **tiktok** avec ses influenceurs qui ont pu tourner dans certaines entreprises adhérentes. Ce qui permet de faire gagner en visibilité...pour des sujets importants.

Priorité action 2023 : l'environnement

La profession a su prendre l'initiative de réflexions sur l'environnement.

En effet, le rôle de la fédération et surtout de la profession en faveur de l'environnement n'est plus à démontrer. Néanmoins, il convient de **le faire savoir**.

Rappel du contexte ; les sécheresses 2022 et 2023 témoignent d'une nécessaire optimisation de la ressource en eau disponible. La valorisation des eaux non conventionnelles permettra d'éviter l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine pour des activités qui ne sont pas contraintes par un tel niveau de qualité. A six mois, et sur les 1 000 projets de valorisation des eaux non conventionnelles visés sur l'ensemble du territoire d'ici 2027, 419 projets de réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) ont été identifiés par le ministère de la transition écologique.

La réutilisation des eaux usées traitées pour nos hydrocureurs est un moyen pour mettre en lumière nos métiers tout en la mettant au crédit du bien commun.

La ressource en eau devenant un sujet de tension sociale, il était opportun de travailler à un accès facilitant la « REUT » en sortie de STEP au lieu de continuer à pomper de l'eau potable. C'est pourquoi, il était important d'inscrire **la volonté de la fédération de se signaler en tant que demandeur pour pouvoir utiliser les eaux usées pour l'hydrocurage** et ainsi ne pas passer à côté d'une évolution du sujet dans les prochains textes règlementaires d'ici novembre à janvier 2024 en application du décret REUT du 29 août dernier.

Historique de la réflexion ; c'est en automne dernier, suite notamment aux périodes de sécheresse, que, Bernard Nucci, Président du SNEA, a souhaité échanger sur la prise de conscience de la problématique de l'utilisation de l'eau potable pour l'hydrocurage et la nécessité de pousser une réflexion sur la réutilisation des eaux usées. Cette démarche a été suivie par les membres du CODIR pensant effectivement que la fédération devait être à l'initiative de ce débat dans la profession.

L'étude et le plan d'action ; pour ce faire, la fédération a commandité une étude auprès de l'institut Gaxieu dont Bernard Nucci fera une synthèse tout à l'heure. Ensuite, un plan d'action devra être mis en œuvre auprès des adhérents et de la presse pour diffuser largement l'action et l'engagement de la profession notamment auprès des pouvoirs publics dans la mesure où un arrêté sur l'utilisation des eaux usées pour l'hydrocurage devrait être publié d'ici fin d'année début d'année prochaine.

REUT et après ?; cet engagement de la profession démontre une volonté de favoriser des économies d'eau c'est certain mais il faudra ensuite probablement penser à « exploiter » cette utilisation des eaux usées et l'étendre à d'autres activités, pourquoi pas, à des fins commerciales pour les entreprises : à destination des clients pour nettoyer un parking ou pour alimenter les balayeuses.....soit tout simplement la « vente de la REUT » et élargir ainsi l'offre commerciale des entreprises de la branche assainissement.

Cette réflexion est en cohérence avec l'actualité syndicale et fédérale

Il convient effectivement de mettre en perspective cette initiative de la profession sur la thématique de l'environnement avec l'actualité des autres syndicats et autres travaux de la fédération.

En effet, la fédération, à travers ses syndicats affiliés, continuent à œuvrer dans le sens d'une certaine lisibilité de la profession que ce soit;

- le sujet **trackdéchet (SMI2D)**: il existe une information régulière auprès des entreprises adhérentes, via MAIAGE hebdo et le site Trackdechet et sa newsletter à laquelle il est possible de s'abonner,
- sur le sujet du **rinçage des citernes (SMI2D)**: la charte étant trop ancienne et parfois non respectée une réunion des parties prenantes est prévue pour établir un état des lieux et faire évoluer le système. Jean Luc Robin développera ses points lors de l'AG du SMI2D.
- au sein du **SYNCRA** avec ses travaux au niveau européen avec **le groupe de travail GM22/WG22** au sein de l'afnor qui représente la France pour une révision de certaines normes d'inspection télévisée, Florence Mignot et Gilles Giora pourront apporter des précisions sur ce sujet lors de l'AG du SYNCRA.

- le travail du **SNEA** de concert avec l'**ASTEE** concernant la reconnaissance de la certification **QUALITASS**, Bernard reviendra aussi sur sujet lors de l'AG du SNEA
- les travaux du **SYNABA** sur la sobriété des usages de l'eau pour la **récupération des eaux de pluie**, le recyclage des eaux grises et la valorisation des eaux usées,
- le travail du **SYFFA**, prochainement avec l'**INRS**, sur la problématique du pompage des gravats par les **excavatrices/aspiratrices**.
- le travail d'**APLICA** pour trouver des solutions contre une concurrence accrue et un marché qui souffre.
- le travail du **S3C** pour faire reconnaître la **certification** au niveau de France compétences ainsi qu'après d'autres pays.

Par ailleurs, certains sujets font l'objet d'une étude particulière au sein des commissions fédérales comme la **commission technique et sécurité** :

Cette année, le **document unique d'évaluation des risques** (DUER) et la mise à jour du livret d'accueil, toujours en cours, plus spécifiquement sur la partie livret sécurité.

Cette commission réagit avant tout aux accidents survenus dans la profession en rappelant les règles de sécurité par le biais de circulaires comme par exemple pour les travaux en hauteur et réfléchit aussi aux futures conséquences de la loi de réforme des retraites notamment en termes de **pénibilité**, sujet qu'il faudra probablement évoquer au sein de la branche peut être davantage au titre de la commission sociale.

L'autre priorité de ce début d'année, c'est le recrutement...sempiternel sujet pour lequel il faut parfois faire preuve d'imagination et de réflexion à différents niveaux...

Priorité action 2023 :le recrutement

En effet, la fédération poursuit son travail, voire s'entête à trouver différents moyens de raviver, booster, dynamiser le marché du travail dans la branche.

Sujet commun à plusieurs domaines d'activités au niveau national, il a été pris le parti d'agir à différents niveaux.

Au niveau interne, c'est-à-dire au niveau de la branche, pour que la profession évolue positivement grâce notamment à la certification QUALITASS (12 audits cette année), le livret d'accueil amélioré par la commission technique et sécurité et bien entendu, et surtout, au niveau de la Convention Collective Nationale Assainissement et Maintenance Industrielle sur la formation professionnelle, les classifications et les salaires, Christophe Alary reviendra sur ces sujets.

Mais aussi **en externe**, avec l'objectif essentiel de démontrer la professionnalisation des métiers de la branche, grâce aux différents outils de communication et à une large diffusion des vidéos métiers vers pole emploi et d'autres branches pour faire connaître les métiers, grâce aux réseaux sociaux comme expliqué juste avant permettant de donner une image professionnelle et positive des entreprises et des salariés, grâce à la presse sur le besoin en recrutement, aux salons notamment celui « jeunes d'avenir », à Montreuil en avril dernier avec

le MEDEF ile de France, et grâce aux travaux sur la filière environnement avec le Ministère de l'éducation Nationale ...un travail minutieux et sur le long terme qui démontre un engagement indéniable et continu sur ce sujet.

Le recrutement, nécessite un travail de fond en très grande partie effectué par la commission sociale présidée par Christophe Alary qui, de manière rigoureuse notamment en termes de délais mais aussi avec beaucoup d'implication et d'investissement, a vu aboutir de lourds travaux, cette année notamment aux niveaux des classifications de la CCN AMI.

Christophe Alary, Président de la Commission Sociale prend la parole pour les travaux sociaux.

L'année 2023 a continué à subir un contexte inflationniste (+4,9% en années glissante à fin septembre 2023) et après une année 2022 marquée par une inflation à +5,9%, avec des répercussions évidentes sur le pouvoir d'achat et sur les relations sociales. Ce contexte particulier, associé à des problématiques géopolitiques n'ont pourtant pas fait fléchir le moral des membres de la commission sociale pour avancer sur des travaux particulièrement lourds mais dont l'objectif commun est de valoriser la profession.

Cette motivation nous l'avons gardée toute l'année malgré le rythme soutenu des réunions grâce à l'implication de tous, y compris des entreprises adhérentes ayant contribué indirectement ou directement à ces travaux (entreprises recevant l'OPCO EP ou participant à la réfection du CQP, entreprises ayant participé aux travaux préparatoires sur les classifications). Et aujourd'hui, il est important de s'attarder, comme a pu le mentionner Yann, tout à l'heure, sur cette implication, en remerciant chacun d'entre vous notamment ; Stéphanie Plessiet (MAILLOT), Eric de France, Bernard Nucci et aurélie Morel Piquard (Malesieux), Alexandra Delarue (entreprise SANET BUTIN), Eric Rousseau, Tanguy Borvo, Alexandre Giudicelli, Fabrice Erval, Ludovic Serraille, Denis Coste et Grégory Arabi remplacé par Rebecca Rotensztajn (groupe SARP), Philippe Meyer (SGA Meyer), Renaud Andrieux (Séché assainissement), virginie PREUX (SODI), Jean François DURAND (techmohygiene), Aurélie Chollet (EVTV), Thierry GUILLOU (SAM), Jérôme Careje (THEYS), ainsi que les partenaires sociaux.

Cette année n'est pas une année record en terme d'avenants et d'accords signés comme en 2022, mais davantage une année record en termes de réunions pour aboutir, grâce à un travail en profondeur, à un accord de révision des classifications. Pour autant, il faut tout de même noter la conclusion de **l'avenant 41 relatif aux salaires minima signés, le 1^{er} février 2023** par 3 organisations syndicales de salariés, pour une application au 1^{er} avril 2023 avec une évolution de +4% sur les minima.

Il convient de revenir sur **l'accord relatif aux classifications**.

Accompagnés par le cabinet Barthélémy pour suivre les travaux relatifs aux classifications, la commission sociale a mis en place un accord de méthode signé le 22 novembre 2022, par la fédération MAIAGE et les syndicats de salariés CFDT, UNSA , CFE-CGC et CFTC.

Cet accord a permis d'organiser des réunions préparatoires aux réunions classifications du côté patronal et des réunions préparatoires aux réunions classifications du côté salarié.

Les idées échangées lors de ces réunions préparatoires ont été transmises à l'autre collègue pour un suivi régulier et pour avancer de manière efficace lors des réunions classifications (par exemple, transmission d'un document de travail).

Donc en tout 8 Réunions paritaires classifications (sans compter les réunions préparatoires OP/OS) : 4 janvier, 1^{er} février, 10 mars, 5 avril, 26 avril, 24 mai, 22 juin, 10 juillet.

L'accord de révision relatif à la classification des emplois et ses annexes a donc été signé le 10 juillet 2023, par 3 organisations syndicales sur 4 ainsi que par MAIAGE (l'objectif initial d'un accord signé fin 1^{er} semestre 2023 a été respecté). La demande d'extension a été faite, fin août, et un flash info a été envoyé, le 16 août, pour informer les entreprises adhérentes de la signature de ces textes.

Sur le fond, il y a eu un consensus sur le point d'arrivée et il s'agit d'une évolution et non d'une révolution !

L'idée consiste à donner plus de respiration à la grille des classifications en y ajoutant davantage de coefficients pour chaque statut (ouvriers/employés/agents de maîtrise et cadres). Il précise aussi que cette évolution va de paire avec celle de l'identité fédérale en introduisant notamment la notion de « technicien ». Il a aussi été introduit la notion de permis poids lourds comme élément de positionnement au coefficient 200 ainsi que la notion de CQP assainissement pour le coefficient 215 et le coefficient 230. Enfin il a été créé la notion d'emplois repères pour aider les entreprises à positionner au mieux les salariés au niveau de l'emploi occupé et du coefficient correspondant (opérateur, technicien, technicien expert, assistant d'exploitation).

Ainsi trois outils ont fait l'objet d'une évolution, voire d'une création, et sont harmonisés pour une meilleure lecture conventionnelle par les employeurs et les salariés :

- La révision de la grille des classifications,
- La réactualisation des dispositions conventionnelles relatives aux classifications,
- La création de fiches emplois repères.

Une circulaire, voire plusieurs seront envoyées aux adhérents dans les prochains mois pour bien comprendre et maîtriser les changements qui ne prendront effet, de manière obligatoire, pour toutes les entreprises de la branche assainissement et maintenance industrielles, 12 mois après l'extension de cet accord, soit probablement fin 2024.

Il ne faudra pas hésiter à revenir vers Samantha Foulon au fil de l'eau pour les questions et les retours pour vous aider à l'application de cet accord.

Faire évoluer et moderniser le statut du technicien dans nos métiers est important mais il est aussi nécessaire de travailler sur les certifications et les diplômes, outils de reconnaissance et de formation de nos futurs collaborateurs.

Un petit bémol pour le financement des formations professionnelles des entreprises de moins de 50 salariés qui devient problématique. En effet, France Compétence a décidé d'amputer le

budget de l'OPCO EP sur ce volet, préférant favoriser le financement de l'apprentissage et de la formation des demandeurs d'emplois. La conséquence a été immédiate et a surpris les entreprises de moins de 50 salariés de la branche qui ont vu leurs demandes de financement de formation refusées dès avril de cette année.

Cette problématique sera probablement récurrente et il faudra se pencher sur les solutions possibles.

Par ailleurs, nous poursuivons avec la réécriture du **CQP** (certificat de qualification professionnelle) **Technicien en assainissement**. C'est un travail de particulièrement long ; actuellement, c'est le travail sur les référentiels qui a débuté avec un groupe de travail composé d'entreprises adhérentes de toutes tailles, le 27 septembre dernier. L'objectif, accompagné de l'OPCO EP, est d'élaborer les différents référentiels, soient: le référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés; le référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances; le référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis (règlement d'examen, jury et contrôle).

Les travaux devraient aboutir à la mise en place d'une promotion CQP en septembre 2024 ; nous comptons sur l'investissement des entreprises adhérentes pour nous envoyer des salariés et concrétiser ce CQP !

Enfin, je termine sur un autre point positif, **le rapprochement de la fédération MAIAGE avec le Ministère de l'Education Nationale** pour intégrer les travaux de réécriture des diplômes de la filière environnement (bac pro GPPE Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement et le BTS MSE Métiers des services à l'environnement) qui ont débuté le 9 octobre dernier et se dérouleront tout au long de l'année 2024 ...un alignement des planètes en termes de cohérence pour la commission sociale et la profession...

Je tiens à remercier encore toutes les contributions pour faire avancer les sujets au niveau social et conventionnel et bien entendu il reste encore de la place pour contribuer à l'évolution de la profession...

Je reste disponible ainsi que Samantha FOULON pour répondre à vos questions.

Yann MADELINE remercie Christophe ALARY ainsi que les membres de la CPNE et de la CPPNI pour ces travaux et cette réussite collective.

En l'absence de Philippe Maillot, Trésorier de la fédération MAIAGE, Yann Madeline prend ensuite la parole pour le rapport financier de la Fédération

Nos comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2022) ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration le 15 septembre dernier.

Nos finances sont saines et gérées de manière rigoureuse...Merci Isabelle!

Le nombre de cotisants a évolué (de 126 entités en 2021 à 129 en 2022).(adhérents en plus en 2022: Vallier assainissement, DSPN, Séché assainissement, Del Pino et Blasco, ERHYG, TUCO SAS remplace vidange LA ROSE).

Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère amélioration soit une rentrée de cotisations MAIAGE, SYFFA, SYNABA de 625 143,17 euros pour l'année 2022 contre 601 156,56 euros pour l'année 2021.

Sur l'année 2022 et toutes rentrées confondues, nous avons un compte de résultat affichant un total de produits de 789 013 euros (contre 771 737 euros en 2021) et un total de charges de 778 085 euros (contre 719 903 euros en 2021), dégageant un résultat de 10 928 euros (contre 51 834 euros en 2021).

Il convient de noter que les charges restent stables avec une évolution des frais exceptionnels issus de la communication et de l'accompagnement du cabinet d'avocat pour les travaux relatifs aux classifications.

Eléments supplémentaires d'informations :

Communication : 2022 : 32 693 euros + plaques 6 643,20 euros

Bilan social par XERFI : 7 500 euros

Accompagnement pour les classifications en 2022 : 10 131 euros

Première résolution, l'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Yann Madeline, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et décide d'affecter l'excédent de 10 928 euros au compte de report à nouveau créditeur que s'élèvera à 2 274 416 euros après affectation et donne quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport moral étant maintenant terminé, Yann Madeline soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE lève la séance

Annexe : slides AG MAIAGE



Le 20 octobre 2023



Priorité action 2023: l'environnement

- La profession à l'initiative de réflexions sur l'environnement...
- ...en cohérence avec l'actualité syndicale et fédérale.



Priorité action 2023: le recrutement

- La profession évolue...
- ...et se professionnalise



FOCUS sur l'activité de la CPNE et de la CPNI: un travail de fond sur les classifications et la formation

Dans un contexte partant plutôt favorable



Accord de révision relatif à la classification des emplois et ses annexes: les grilles de classifications

Grille Ouvriers/employés

Niveau	Echelon	Coefficient	Intitulé de l'emploi
Niveau I	Echelon 1	150	Technicien
	Echelon 2	160	Technicien Adjoint
Niveau II	Echelon 1	200	Technicien
	Echelon 2	210	Technicien d'explication
Niveau III	Echelon 1	260	Technicien
	Echelon 2	280	Technicien

Grille Agent de maîtrise

Niveau	Echelon	Coefficient
Niveau IV	Echelon 1	260
	Echelon 2	280
	Echelon 3	300
Niveau V	Echelon 1	350
	Echelon 2	380
	Echelon 3	400

Grille Cadres

Niveau	Echelon	Coefficient
Niveau VI	Echelon 1	450
	Echelon 2	500
	Echelon 3	550
Niveau VII		760
		810
Niveau VIII		1130
		1210



les fiches emplois repères

Fiche Emploi Repère* : TECHNICIEN

Classification (Niveau): Niveau I à V (selon échelon)
Intitulé de l'emploi (Niveau): Le technicien est un spécialiste en ce domaine, et est titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle.

Fiche Emploi Repère* : ASSISTANT ADMINISTRATIF

Classification (Niveau): Niveau I à V (selon échelon)
Intitulé de l'emploi (Niveau): L'assistant administratif est un spécialiste en ce domaine, et est titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle. Titulaire de son diplôme et titulaire de son certificat de qualification professionnelle.

Formation

- Problématique financement de la formation professionnelle
- Refonte CQP
- Rapprochement MAIAGE et Ministère de l'Education Nationale



RAPPORT FINANCIER 2022

